



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **PROMOCONSTRUCTION SA**, Route d'Hermance
478, 1248 Hermance
2. Déclaration de faillite: 02.04.2014
3. Procédure: sommaire
4. Délai de production: 05.11.2015
5. Remarques: Pour tout renseignement:
Groupe 3 + 41 22 3888903
F20140445

Les titulaires de servitudes nées sous l'empire de l'ancien droit cantonal sans inscription aux registres publics, et non encore inscrites, sont invités à produire leurs droits à l'Office des faillites dans les 20 jours, en joignant à cette production les moyens de preuve qu'ils possèdent, en original ou en copie certifiée conforme. Les servitudes qui n'auront pas été annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le Code Civil également, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au Registre Foncier

Immeuble : Lieu dit La Croix, CH - 1290 Chavannes-des-Bois
RF N° : 430 plan 4 Nature juridique : Part de copropriété ordinaire

Office des faillites
1208 Genève

02398755

